

Intervention de Maurice Schumann sur la crise monétaire (Bruxelles, 8 novembre 1971)

Légende: Le 8 novembre 1971, Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, intervient dans le cadre des débats sur la préparation d'une conférence au sommet en 1972 des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne. Afin de garantir le succès de cette réunion, les Six devraient, selon lui, d'abord rétablir leur solidarité face à la crise monétaire et montrer leur volonté à poursuivre l'approfondissement et le développement d'une Union économique et monétaire européenne.

Source: Ministère des Affaires étrangères et du commerce extérieur.

Archives diplomatiques, Bruxelles.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères - Belgique

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_maurice_schumann_sur_la_crise_monetaire_bruxelles_8_novembre_1971-fr-4691c0d4-78c1-4d5c-81b0-5deec1ed50b3.html

Date de dernière mise à jour: 26/11/2012

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



CABINET DU MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bruxelles, le 8 novembre 1971.

PREMIERE INTERVENTION DE MONSIEUR SCHUMANN.

M. SCHUMANN parle pour la première fois après les interventions en ordre successif de M. MORO, de M. SCHEEL, de M. THORN de M. SCHMELTZER et de M. HARMEL)

- M. SCHUMANN évoque et cite la déclaration faite par le Président POMPIDOU au lendemain de la crise monétaire du mois d'août. M. POMPIDOU a certes proposé que "le moment venu" les chefs d'Etat et de Gouvernement se rencontrent, mais cette idée fut précédée dans son exposé d'une série de propositions concrètes aux partenaires européens pour faire face aux mesures américaines.

- S'il est donc nécessaire de réunir une conférence au Sommet en 1972 et s'il ne faut pas perdre de temps pour en commencer la préparation, cette Conférence ne pourra se concevoir valablement que si les partenaires ont réussi - comme ils l'avaient fait à la veille du Sommet de La Haye - de rétablir les conditions de confiance indispensables pour en assurer la réussite. Le critère du succès, c'est en effet, comme l'a dit M. HARMEL, la disparition du doute sur la volonté de la communauté de continuer dans la voie de l'approfondissement, c'est-à-dire la poursuite et le développement de l'Union Economique et Monétaire.

- Partant de ces prémisses M. SCHUMANN estime qu'il serait imprudent de vouloir s'enfermer dès à présent dans un calendrier fixe.

./.

La première raison est celle qu'il vient de mentionner : le timing doit se faire en fonction même des perspectives de réussite. La Communauté doit s'engager d'abord dans la voie de "régularisation". Cela ne veut pas dire que tous les problèmes d'ordre monétaire doivent être résolus et qu'il faudrait déjà en être arrivé à un nouvel ordre monétaire sur le plan international. Il faut "qu'entre les Six" règne de nouveau un état "d'armistice", c'est-à-dire que les Six se mettent d'accord entre eux sur les mesures à prendre pour pallier aux effets immédiats des décisions américaines.

Il y a un second ordre de considérations qui militent en faveur d'une attitude souple en ce qui concerne la fixation d'un calendrier. La France estime qu'un pays candidat a logiquement sa place à la table de la Conférence, à partir du moment que son adhésion au Traité de Rome est devenue irréversible. Pour la Grande-Bretagne cette condition sera réalisée dès que ce pays aura procédé à la signature du Traité, les votes intervenus récemment au Parlement Britannique pouvant être considérés comme une approbation parlementaire anticipée. Mais les mêmes conditions générales n'apparaissent pas avec autant de clarté dans les autres pays candidats, où les procédures constitutionnelles sont moins avancées et où les Gouvernements envisagent de consulter les populations par la voie d'un référendum.

- Quant aux sujets sur lesquels le Sommet devrait se pencher, la France accorde une priorité indiscutable à la poursuite et au développement de l'Union Economique et Monétaire. Cette priorité n'est toutefois pas exclusive et il va de soi que l'on pourrait aborder d'autres thèmes tels que les relations extérieures et l'avenir institutionnel de l'Europe élargie.

Quant à ce dernier point - les problèmes institutionnels de l'Europe élargie - la France est par ailleurs le seul pays ayant proposé une solution du type confédéral. Les autres Etats membres n'ont jusqu'à présent pas formulé de contre-propositions ni des objections aux idées avancées par le Président POMPIDOU.

Une conférence au Sommet serait l'occasion par excellence pour permettre au Chef d'Etat français de donner tous les éclaircissements requis sur la manière dont la France envisage l'avenir institutionnel de l'Europe et de dissiper les malentendus ou les ambiguïtés qui pourraient subsister à cet égard.

./.

3. -

- En guise de conclusion M. SCHUMANN déclare qu'avant de définir sa position par rapport aux autres parties du monde, la Communauté doit d'abord de se définir par rapport à elle-même. Une fois que les Six auront rétabli leur solidarité intégrale face à la crise monétaire et que des résultats concrets auraient été acquis sur ce plan, il y aura lieu de réunir le plus tôt possible une Conférence au Sommet.

ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

CABINET DU MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bruxelles, le 8 novembre 1971.

LES AUTRES INTERVENTIONS DE MONSIEUR SCHUMANN.

Monsieur SCHUMANN est intervenu subséquemment
le débat pour préciser la position française sur un certain nombre
de points et pour répondre, plus particulièrement, à une remarque
de M. THORN. Voici, en résumé, la teneur de ces interventions.

- Quant à la participation de la Commission, il ne devrait pas y
avoir de problème. La Commission sera, comme à La Haye,
appelée à participer "dans la mesure de ses compétences".
- Quant à la participation des candidats aux travaux préparatoires
et à la Conférence même, M. SCHUMANN répète qu'il ne voit
aucun inconvénient à y associer pleinement la Grande-Bretagne,
et cela dès la signature du Traité d'adhésion. Quant aux autres
candidats, le seul désir de la France est de ne leur créer aucun
embarras en évitant de prendre des attitudes susceptibles de
faire croire que la Communauté "préjuge la volonté des peuples".
Il lui semble d'ailleurs que la formule employée par M. HARMÉ
dans sa réponse à M. MORO et qui parle de "la participation
des Etats candidats suivant une manière appropriée", couvre
également cette préoccupation.

./.

2. -

- La liaison établie par le Gouvernement français entre l'idée de tenir un Sommet et le retour préalable à l'orthodoxie monétaire entre les Six a été clairement soulignée par M. SCHUMANN, dans une réponse à M. THORN. Celui-ci avait demandé si la France était "en tout état de cause disposée à participer à une Conférence au Sommet et cela même dans l'hypothèse où la recherche d'une solution aux problèmes monétaires n'avait pas visiblement avancé entre les Six". A cette question M. SCHUMANN a répondu que "si on ne résoud pas le problème monétaire, tel qu'il se pose actuellement entre les Six, avant d'aller à la Conférence au Sommet, celle-ci sera sans aucun doute vouée à l'échec. Or la France n'envisage de participer à la Conférence, que pour autant qu'elle soit assurée de son succès".